

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSIGNÉ, Caroline Dancause, secrétaire-trésorière

QUE : -

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton siégera en séance ordinaire ce 3 mai 2021 à huis clos, avec enregistrement vocal.

Lors de cette séance ordinaire à 19 heures 30, les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton adopteront le rapport financier 2020 consolidé, préparé par Lemieux Nolet comptables agréés, s. e. n. c. r. l. auditeur permis no 15486.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce vingt-huitième jour du mois d'avril 2021.


Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Caroline Dancause, secrétaire-trésorière, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, ce vingt-huitième jour du mois d'avril 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-huitième jour d'avril 2021.


Secrétaire-trésorière